

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10 ; Paris, chez M. Alexandre MESSIER, libraire, place de la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois ; 60 fr. pour l'année ; hors du dépt. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

LYON, 24 MAI 1831.

En politique aussi les imitateurs vont plus loin que leurs modèles. Le *Pilote du Calvados* rapporte l'interrogatoire auquel M. Guizot s'est volontairement soumis de la part des électeurs de Lisieux. Le journal qui donne les réponses de M. Guizot, prétend que cet honorable candidat n'a pas repoussé le plus grand nombre de reproches qui lui étaient faits. Nous nous garderons de nous emparer de ce jugement du *Pilote*, qui est contraire à la candidature de M. Guizot, et par conséquent suspect de partialité. Mais nous demanderons s'il y a beaucoup de candidats, de ceux qui se rallient à la politique de M. Guizot, qui voulaient reconnaître aussi franchement les conséquences du gouvernement constitutionnel, en se mettant sur la sellette en face des électeurs réunis, pour subir publiquement toutes les objections, tous les reproches, et rendre contradictoirement compte du mandat dont ils sollicitent la renouveau ? Combien y en a-t-il qui rejèteraient dédaigneusement de telles prétentions de la part des électeurs ! C'est dans ce sens que nous citons, sous la rubrique de Paris, l'article du *Pilote du Calvados*. Nos électeurs lyonnais pourront voir si ce précédent est bon à suivre, et s'il y a parmi nous des candidats disposés à suivre l'exemple de M. Guizot.

« Les électeurs de l'arrondissement de Lisieux avaient été invités au nom de M. Guizot, à se réunir samedi dernier à la salle aux toiles de Lisieux ; il s'agissait pour l'ex-ministre de détruire quelques faits dont on l'accuse et de répondre aux interpellations qui lui seraient faites. M. Demortreux n'a pas craint d'entrer en lice avec l'aigle de la Doctrine, et le récit du *Pilote du Calvados* montre que M. Guizot n'a pas eu trop de son habileté pour pallier certains actes et échapper aux questions les plus pressantes.

« M. Guizot, qui se fait porter simultanément aux collèges de Lisieux, Pont-l'Évêque et Nîmes, n'a point voulu déclarer pour lequel il opérerait. Relativement à la question de l'hérédité de la pairie, il a dit que cette question pouvait partager les meilleurs esprits, et a plutôt disserté sur la conservation de l'institution, qui n'est point en discussion, que sur le maintien de l'hérédité sur lequel on le sommait de répondre.

« Quant à sa coopération à la *Gazette*, il a prétendu qu'il n'avait eu que des rapports littéraires avec cette feuille ; il a avoué qu'il avait été censeur, mais seulement pour les ouvrages au-dessous de 20 feuilles, et non pour les journaux ; que d'ailleurs il n'avait pas touché les émolumens de ces fonctions. A quoi il a été répliqué : « Nous voulons vous croire sur parole, mais cela prouve au moins que le besoin n'entraîne pour rien dans l'acceptation que vous faites d'un titre avilissant. »

« Quant à son voyage à Gand en 1815, il a dit qu'à cette époque Napoléon était perdu, et que les instances de ses amis l'avaient déterminé, dans l'intérêt de la France, à aller à Gand pour traiter avec Louis XVIII, aux meilleures conditions possibles pour les constitu-

tionnels. Pressé de nommer ses amis, il a désigné après quelques hésitations, M. Royer-Collard. »

Le *Pilote* dit ensuite : « Relativement aux 25,000 fr. de frais d'établissement lors de son entrée au ministère, M. Guizot a prétendu qu'étant peu riche, il a presque dit plus, il n'avait pu se dispenser de les prélever ; du reste, il n'a pas convenu qu'un journal eût vanté son désintéressement à ce sujet.

« M. Demortreux lui a en outre demandé comment il se faisait que lui, M. Guizot, sauveur de la patrie, ne figurât nullement sur la liste des décorés de juillet. M. Guizot a répondu que cela était possible, qu'il n'avait pas lu cette liste très-attentivement, mais que du reste il pensait que la décoration n'avait été accordée qu'aux députés membres de la commission municipale. On lui a répliqué en citant des noms de députés étrangers à cette commission.

« Et comme il s'était fait honneur devant l'assemblée d'avoir joué sa tête dans la grande semaine, en rédigeant la fameuse protestation du 27, M. Demortreux, avec son impitoyable assurance, lui a demandé si cette protestation avait été signée. Forcé d'avouer que non, l'honorable député a fait de longs efforts pour prouver qu'il s'est compromis aussi gravement en écrivant de sa propre main que s'il l'eût signée. »

Les dernières listes électorales portent à 3,611 le nombre des électeurs qui sont répartis comme ci-après :

1 ^{er} arrondissement,	1,011.
2 ^e idem.	1,148.
3 ^e idem.	316.
4 ^e idem.	523.
5 ^e idem.	613.
Total,	3,611.

Sur la recommandation de plusieurs personnes distinguées, la société philharmonique de cette ville s'est empressée de permettre une quête en faveur des réfugiés italiens du dépôt de Mâcon, elle aura lieu à son dernier concert fixé pour jeudi prochain 26 du courant. Le sieur Crema, avocat et réfugié italien, professeur de guitare, jouera un air sur cet instrument.

— M. Hyppolite Roland nous écrit pour annoncer la publication prochaine d'un mémoire justificatif, au sujet de sa gestion des théâtres, en réponse à la lettre de M. Desroches qui a paru dans le *Précurseur* d'hier.

TURIN, 20 mai.

Après la bénédiction de la nouvelle église du Pô, le roi a donné la croix de St-Maurice à M. Bonsignore, auteur du plan de cette église ; la même croix a été donnée à M. Rossi, professeur de chirurgie (dont le fils, officier du génie, est l'un des proscriptions de 1821) ; à M. Plana, professeur d'astronomie ; à M. Bucheron, avo-

résignée, passionnée, incapable de haïr l'amant qui l'a abandonnée, et heureuse de lui pardonner ; *Clavijo*, vain, ambitieux, indécis, peu aimant, point assez méchant pour ne point avoir de remords, et pas assez maître de sa volonté pour les écouter. Il en est de même des scènes ; elles sont aussi dans le quatrième *Mémoire* ; la principale est celle de l'explication, chef-d'œuvre d'éloquence et de pathétique : aucun écrivain dramatique ne pouvait espérer de faire mieux ; copier, c'est tout ce qu'il devait faire. Goëthe a pris *Beaumarchais* et *Marie* tels qu'ils étaient peints dans le factum, mais il a fait *Clavijo* moins abject. On n'aurait pas supporté sur la scène celui du *Mémoire*. Le premier acte du *Clavijo* allemand n'est guère autre chose que le récit de *Beaumarchais* dialogué. La grande scène de l'explication qui commence le second acte est à-peu-près littéralement traduite, le dénouement seul est changé. Goëthe a rejeté en grande partie l'odieuse de la conduite de *Clavijo* sur un personnage de sa création, *Carlos*, confident habile, adroit corrupteur dont cependant la conduite et les conseils ne sont point toujours très-bien motivés. *Marie* meurt au quatrième acte dans la pièce allemande ; au cinquième, *Clavijo* rencontre par hasard le convoi funèbre, et apprend qu'on enterre *Marie Beaumarchais*. Désespéré, il veut la voir une dernière fois, et fait arrêter le cortège ; *Beaumarchais* le reconnaît, ils tirent leurs épées : *Clavijo*, percé d'un coup mortel, tombe sur le cercueil. Essayons de traduire la dernière scène de la pièce allemande.

CLAVIJO (la poitrine traversée par l'épée de Beaumarchais).

Je te remercie, frère, tu nous maries.

BEAUMARCHAIS.

Eloigne-toi de cette sainte, maudit !

CLAVIJO.

Oh Dieu !

(Les porteurs du cercueil le soutiennent.)

BEAUMARCHAIS.

Du sang ! regarde Marie, regarde ta parure de noces, et ferme tes yeux pour toujours. Vois comment j'ai consacré ton lit de repos

avec le sang de ton meurtrier ! beau, magnifique spectacle !

SOPHIE (accourant).

Mon frère, oh Dieu ! que s'est-il passé ?

BEAUMARCHAIS.

Approche, chère sœur, et regarde : j'espère couvrir de roses son lit nuptial, vois de quelles roses je l'ai parée pour son voyage au ciel.

SOPHIE.

Nous sommes perdus.

CLAVIJO.

Sauve-toi, sauve-toi, homme imprudent, avant le retour du jour, et que le Dieu vengeur qui t'a conduit ici t'accompagne... ; Sophie, pardonne-moi, mon frère, mes amis... mon pardon...

BEAUMARCHAIS.

Comme avec son sang qui coule s'éteint dans mon cœur ma brûlante soif de vengeance ! comme ma rage s'évanouit avec sa vie délaillante ! (s'approchant de lui) même, je te pardonne.

CLAVIJO.

Ta main ; Sophie, la tienne ! et les vôtres... je te remercie ; Sophie, tu n'as pas changé ; je vous remercie. Esprit de ma bien-aimée, si tu planes sur ces lieux, abaisse tes regards sur cette céleste bonté, prononce des paroles de bénédiction et pardonne-moi aussi : Je viens... je viens... frère, sauve-toi. Ah ! dites-le moi, m'a-t-elle pardonné ? comment est-elle morte ?

SOPHIE.

Ton nom, malheureux, est le dernier mot qui est sorti de ses lèvres. Elle s'est séparée de nous sans adieux.

CLAVIJO.

Je vais lui porter les vôtres et la suivre. Ecoute-moi Carlos ; vois ici la victime de ta prudence, et maintenant pour l'amour du sang qui s'écoule avec ma vie, sauve mon frère.

CARLOS.

Mon ami ! et vous restez-là ! Courez chercher un chirurgien !

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

BEAUMARCHAIS A MADRID. — LA PREMIÈRE CAUSE. — LE NOBLE ET L'ARTISAN. — LE BAL D'OUVRIERS.

Qui n'a pas lu les *Mémoires de Beaumarchais*, ces éloquens plaidoyers de nature à être relus dans tous les tems, véritables comédies d'un genre sans modèle, chefs-d'œuvre de verve, de logique, d'imagination et de style, et l'un des plus curieux épisodes de l'histoire des lettres et du barreau au dix-huitième siècle ? Parmi cette riche galerie de tableaux et de scènes si plaisantes à force de vérité et de talent, se trouve un drame du plus vif intérêt dont *Beaumarchais* lui-même est le héros. « J'ai lu le quatrième *Mémoire*, écrivait Voltaire, et j'en suis encore tout ému. Jamais rien ne m'a fait plus d'impression : il n'y a point de comédie plus plaisante, point de tragédie plus attendrissante, et surtout point d'affaire épique mieux éclaircie. » Voltaire, jaloux de la célébrité que ces singuliers écrits joridiques valurent à leur auteur, en conçut quelques alarmes pour la sienne. Il disait dans une lettre à un de ses amis, où il se répandait en éloges sur les *Mémoires de Beaumarchais* et sur tout ce qu'ils supposaient d'esprit : « Je crois pourtant qu'il en faut encore davantage pour faire *Zaire* et *Mérope*. » Aucun roman n'est plus touchant que le récit fait par *Beaumarchais* lui-même de son voyage en Espagne. C'est, dit Laharpe, le plus bel épisode de ses *Mémoires*. *Beaumarchais* se montre bon parent et excellent frère dans ce voyage, fait pour venger sa sœur, et il se fait de cette aventure, dans ses premiers *Mémoires*, une sorte de trophée chevaleresque ; rien n'était plus dramatique que cet épisode : aussi devint-il la propriété du théâtre dès l'année même de sa publication. Goëthe le transporta sur la scène en 1774 : *Beaumarchais*, sa sœur et *Clavijo* durent à la prose éloquente de l'auteur allemand une célébrité nouvelle.

Tous les caractères de la pièce étaient donnés dans le quatrième *Mémoire*. *Beaumarchais*, généreux, intrépide, bouillant et cependant rempli d'adresse et de sang-froid ; *Marie*, douce, faible,

lui servir de médiateurs. On ignore encore les résultats de cette démarche.

— Nous avons annoncé, sur la foi de la *Gazette d'Augsbourg* du 16, la prise du grand-visir par les insurgés, et son exécution. Des lettres de Semlin, parvenues à Vienne le 14, démentent cette nouvelle. Des lettres de Belgrade affirment au contraire que le grand-visir a attaqué les insurgés et les a battus.

Varsovie, 12 mai. — Toutes les lettres de cette ville parlent de l'extrême exaltation patriotique de ses habitants. Ils sont fermement déterminés, plutôt que de se rendre, à chercher un asile sur une terre étrangère, emmenant avec eux femmes, enfans, et tout ce qu'ils pourront sauver du naufrage général. Qui craint si peu la mort est terrible encore aux masses armées les plus considérables. Dwernicki, se laissant éblouir par de brillans succès, a négligé de maintenir ses communications avec le gros de l'armée, et s'est aventuré trop avant dans la Volhynie. Trompé par les insinuations des nobles de Podolie et de la Volhynie, il a attaqué un ennemi quatre fois supérieur. Sa défaite découvre le flanc droit de l'armée polonaise, et permet aux Russes désormais de faire venir des approvisionnemens de la rive gauche de la Vistule.

Du 13. — Nous n'avons pas reçu de nouvelles ultérieures de notre principale armée; cependant il y a, de jours à autres, quelques petits combats. Le corps russe qui est sur la Narew s'est retranché à Ostrolenka; les Russes se retranchent aussi à Lomza où ils ont élevé des remparts.

M. Pulaski, qui était attaché au corps d'armée de Dwernicki en qualité de partisan, est arrivé ici le 9, venant de la Gallicie. Comme il s'est particulièrement distingué dans les affaires de Volhynie on lui a donné la croix militaire.

Le comte Diébitsch s'est arrêté tout-à-coup dans son nouveau mouvement offensif vers la Wojewodschaft de Plock.

Le général gouverneur de notre capitale, a passé le 8 mai une revue extraordinaire de la garde nationale, y compris deux régimens d'infanterie et une forte batterie d'artillerie.

Frontières de Pologne, 9 mai. — On assure que le comte Diébitsch va quitter le commandement en chef de l'armée russe, et qu'il est remplacé par le feld-maréchal comte Paskéwitsch.

— L'insurrection en Lithuanie continue à faire de grands progrès. Déjà il est question à Wilna d'envoyer des députés au gouvernement national à Varsovie.

Vienne, 15 mai. — Un courrier de cabinet français, expédié de Paris, vient de traverser cette capitale se rendant à Constantinople; il était porteur du rappel de l'ambassadeur comte Guilleminot.

On assure que l'ambassadeur de France auprès de notre cour, le maréchal Maison, a reçu de Paris, il y a quelques jours, des instructions relatives à la proposition d'un désarmement général en Europe.

PARIS, 22 MAI 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Quoique plusieurs journaux annoncent pour le 24 l'ordonnance de dissolution de la chambre, nous avons lieu de penser que cette mesure, d'abord arrêtée pour le 15, puis ajournée, pourrait bien être reculée encore, si l'affaire de l'élection du roi de la Belgique ne prenait pas une tournure satisfaisante pour le maintien de la paix.

— Le *Mémoire* de M. de Polignac, déjà annoncé comme étant surtout une réponse à celui de M. de Montbel, sera, dit-on, très-prochainement publié; mais il ne se bornera pas à la réfutation des notes de l'ex-ministre des finances. Il contiendra une justification en grand de

CLAVIJO.

Soins inutiles. Sauve, sauve mon malheureux frère.... ta main.... Ils m'ont pardonné et je te pardonne aussi, accompagne-le jusqu'à la frontière, et.... ah...!

CARLOS (frappant du pied.)

Clavijo! Clavijo!

CLAVIJO (s'approchant du cercueil sur lequel ils le déposent.) Marie, ta main. (Il sépare les mains croisées de la morte et saisit la droite.)

SOPHIE à Beaumarchais.

Éloigne-toi, infortuné, pars.

CLAVIJO.

J'ai sa main, sa main glacée par la mort. Tu es à moi.... encore ce baiser du fiancé.... ah!...

SOPHIE.

Il meurt, sauve-toi, mon frère.

BEAUMARCHAIS (se jette au cou de Sophie, qui l'embrasse, et fait un mouvement pour s'éloigner. Le rideau tombe.)

La pièce de Goëthe est beaucoup de succès, elle n'est pas cependant l'un de ses meilleurs ouvrages, il n'a point assez motivé, point assez développé les situations principales; son travail paraît lui avoir coûté trop peu, on y sent la précipitation, et on y aperçoit quelquefois de l'exagération et de l'enflure: elle est cependant fort supérieure à deux pièces qui ont été composées en français sur le même sujet, l'une par Marsollier des Vivetières, en 1785, sous le nom de *Norac* et *Javolci*, anagramme de *Caron* et de *Clavijo*; l'autre, en 1806, par Cubières Palmezeaux, sous le nom de *Clavijo* ou la jeunesse de *Beaumarchais*.

Le drame de M. Léon Halevy est celui de Goëthe, moins ses beautés et avec quelques défauts de plus. Les incidens y sont encore moins développés. M. Halevy a supprimé presque entièrement dans la fameuse scène de l'explication cet adroit préambule oratoire, si habilement ménagé, par lequel le frère de Marie s'empara de la confiance de Clavijo en caressant son amour-propre.

tous les actes du ministère du 8 août, ou du moins du chef de ce ministère, et des révélations de plus d'un genre sur des personnages qui ont, depuis la révolution de juillet, joué des rôles tout-à-fait en opposition avec les engagements et les actes que leur attribue le président du conseil.

SUISSE.

Berne. — Les articles suivans viennent d'être adoptés par l'assemblée constituante:

« La souveraineté réside dans le peuple. Elle est exercée en son nom par un grand-conseil seul, conformément à la constitution.

» Le grand-conseil transmet, en vertu de la constitution, au conseil exécutif le pouvoir d'exécuter les lois, et aux tribunaux celui de juger et de punir.

» En sa qualité de première autorité de l'Etat, le grand-conseil conserve la haute surveillance sur les pouvoirs exécutifs et judiciaires, et le droit de faire grâce.

» Tous les citoyens de la république sont égaux devant la loi. Ils sont égaux en droits politiques, s'ils possèdent les qualités requises par la constitution.

Schaffouse. — Notre assemblée constituante a terminé ses travaux. Dans huit séances elle a pris connaissance, discuté et adopté les 80 articles qui composent notre nouvelle constitution. On laisse au peuple huit jours (jusqu'au 16 mai) pour prononcer, par acceptation ou refus, sur le sort de la nouvelle Charte.

Thurgovie. — Toutes les assemblées électorales ont prêté serment à notre nouvelle constitution le 8 de ce mois. Notre assemblée constituante s'est, en conséquence, dissoute, et on a procédé à l'élection du nouveau grand-conseil. Nos anciens employés ont obtenu une préférence marquée.

— On écrit de Saint-Gall:

On a enfin découvert les auteurs de l'assassinat commis, il y a trois ou quatre ans, au château d'Aerstaad, pendant le service divin, sur M^{le} de Raz. Des marchands tyroliens, arrêtés à Inspruck, se sont reconnus les auteurs de ce crime. Un prévenu innocent était en prison depuis plus d'une année.

VOYAGE DU ROI.

Le *Moniteur*, après avoir donné avec un peu plus de développement que nous les détails du voyage de S. M. de Rouen au Havre, continue en ces termes son quatrième bulletin sous la date du Havre, le 20 au soir.

La journée du 20 comptera parmi les plus belles du voyage du roi, tant par la variété du spectacle qu'elle a présenté, que par la vivacité des sentimens qui animaient la nombreuse population accourue sur les pas du roi.

Vers sept heures du matin, une salve d'artillerie a annoncé l'arrivée du bateau à vapeur portant à son bord la garde nationale d'Honfleur. En passant sous les fenêtres du roi pour entrer dans le chenal, ce navire a salué par une bordée le réveil de S. M.

A dix heures et demie, le roi est monté à cheval pour aller visiter les travaux qu'on exécute à l'avant-port. S. M. était accompagnée des princes, des ministres de la guerre et du commerce, du préfet et du maire, de ses adjoints et des ingénieurs. Le roi a posé la première pierre du nouveau bassin, et ne s'est éloigné qu'après avoir signé le procès-verbal qui a été dressé sur les lieux mêmes.

De là le roi s'est rendu, en longeant les bassins, au quai d'Ingouville, pour y passer la garde nationale en revue. Elle était rangée en bataille sur toute la longueur du côté du quai, du côté des maisons. En passant devant cette ligne, S. M. a été saluée à la fois par des acclamations qui partaient des rangs de la garde nationale et de toutes les fenêtres. Le roi, vivement ému de ces témoignages d'affection, n'a pu exprimer ce qu'il éprouvait qu'en portant à plusieurs reprises la main sur son cœur.

Après la revue, le roi est sorti de la ville et a traversé le faubourg d'Ingouville pour se rendre à la maison de campagne de M. Delaroche, maire du Havre. Cette maison est située sur une hauteur d'où l'on découvre d'un côté la mer, et de l'autre l'embouchure de la Seine, bordée de sites pittoresques. C'est une des plus belles vues que puisse offrir un port de mer.

De retour dans la ville, S. M. est allée visiter le *Camoëns*, bâtiment français qui va partir pour le Brésil, et le paquebot améri-

Il a fait du *Bueno* de Goëthe, l'ami de la maison des deux sœurs, l'ami de *Beaumarchais* et son compagnon dans sa visite au séducteur qui doit cependant le connaître et ne peut en aucun cas le prendre pour un Français. Son *Carlos* a beaucoup moins de sang-froid et d'adresse que celui de Goëthe; c'est un ami pervers, un *yago* scélérat pour le seul plaisir de l'être. *Clavijo*, dans la pièce française, est ambitieux et vaniteux, mais il aime *Marie*, et il n'est ni sans courage, ni sans générosité. M. Léon Halevy a voulu relever encore ce personnage, qui n'en est pas moins fort peu soutenable, il ne meurt point de la main de *Beaumarchais*, dans la pièce nouvelle, il se tue auprès du lit funèbre de *Marie*.

Les choses ne se passèrent point ainsi dans l'histoire; *Clavijo* tué dramatiquement en 1774, n'est mort qu'en 1806. Il ne ressemblait point au portrait qu'en a fait son dangereux adversaire, il n'était ni un lâche ni un infâme séducteur. *Clavijo*, dit M. Bourgoing, avait des mœurs douces, un cœur honnête, un esprit sain et éclairé; son seul crime est de n'avoir pu brûler d'un amour éternel. *Beaumarchais* parvint à faire entendre sa plainte au roi d'Espagne, *Clavijo* perdit ses places et son crédit, et fut frappé d'un coup dont il ne se releva jamais. Il rédigeait avec succès un journal intitulé *el Pensador*, continua la publication du *Mercurio historico y politico* de Madrid, devint directeur d'un théâtre, vice-directeur du cabinet d'histoire naturelle, et traduisit en espagnol l'histoire naturelle de Buffon. *Marie Beaumarchais* ne mourut point de sa fâcheuse aventure, ces catastrophes n'arrivent que dans les drames.

La pièce de *Beaumarchais à Madrid* a réussi; elle doit en grande partie son succès à l'ensemble avec lequel elle est représentée. Prudent rend très-bien le rôle difficile et pénible de *Beaumarchais*; le rôle de la douce *Marie* est tout-à-fait dans le caractère du talent de Mad. Meinier et même de sa constitution physique: cette actrice a de l'âme et sent parfaitement ce qu'elle dit; *Adam* a tiré de *Clavijo* tout le parti qu'il était possible d'en tirer, et ce n'est pas la faute

cain la France. Les Américains ont reçu notre roi comme des Français.

On savait que le roi devait faire, en chaloupe, une promenade de mer. Les bâtimens et le port étaient couverts d'une foule immense; tous les navires avaient arboré leurs pavillons. La chaloupe du roi, suivie d'une barque où étaient les officiers de son cortège et d'une grande quantité de petites embarcations, a parcouru les bassins entre deux rangs de vaisseaux. Pendant ce trajet, l'air n'a pas cessé de retentir des cris de vive le roi! vive Louis-Philippe! La marée montante étant parvenue au niveau de l'eau des bassins, les écluses se sont ouvertes, et la chaloupe s'est avancée en mer. Cette promenade a été favorisée par le plus beaux temps; c'était une scène admirable à voir: ce sera un long souvenir pour la population du Havre.

A cinq heures, le roi a reçu les dames et les consuls étrangers. Il a répondu de la manière la plus gracieuse au discours qui lui a été adressé par le consul des Etats-Unis, comme doyen du corps consulaire.

A neuf heures et demie, après le banquet où avaient assisté les principales autorités et des personnes notables de la ville, le roi s'est rendu à la fête qui avait été préparée. Un bâtiment immense élégamment décoré, avait été construit en six jours. Trois mille personnes avaient été invitées au bal. Cette salle offrait un coup-d'œil ravissant. De la foule, des vivats, une joie générale, ce sont toujours les mêmes formules parce que c'est partout le même accueil.

L'affabilité, la bonté du roi allaient à tous les cœurs, et tous y répondaient dignement. Durant le séjour du roi au Havre, les boutiques ont été fermées volontairement en signe de fête, et toutes les maisons illuminées. On distinguait, au milieu du canal, une colonne éclairée en verres de couleurs, qui produisait un effet très-piquant. L'église principale et l'arsenal de la marine offraient aussi des illuminations remarquables.

— Le lettre suivante a été adressée par M. le prince de Joinville à M. le maire de Marseille:

Toulon, 13 mai 1831.

« Je crois, M. le maire, avoir trop faiblement exprimé aux habitans de Marseille toute ma reconnaissance pour l'excellent accueil qu'ils ont bien voulu me faire. Veuillez leur dire que mon cœur en est encore ému, qu'il le sera toujours, et que, comme je l'ai lu avec tant de plaisir, entre les *Marseillais* et moi c'est à la vie et à la mort. Veuillez, en particulier, remercier votre belle garde nationale dont les adieux m'ont tant touché, et répéter à la première compagnie qu'aujourd'hui même j'envoie au roi mon père le guidon qu'elle a bien voulu me donner, pour le retrouver à mon retour comme un gage d'affection que je veux conserver à jamais. Comptez, M. le maire, sur tout mon attachement et sur le plaisir que j'aurai à vous redire, en passant, ce que je vous écris aujourd'hui.

FRANÇOIS D'ORLÉANS.

— M. Cousin, membre de l'Institut et du conseil de l'Université, vient d'être chargé par le ministre de l'instruction publique et des cultes, d'aller recueillir des documens sur l'organisation des principaux établissemens d'instruction publique en Allemagne. (*Moniteur.*)

— M. le ministre de l'instruction publique, dans l'intention où il est de présenter à la session prochaine des chambres une loi sur l'Université, a voulu recueillir les documens les plus précis sur l'état actuel des principales Universités allemandes. Il y a longtemps que ces Universités fameuses attirent l'attention de l'Europe savante, et l'état florissant des études en Allemagne atteste assez que la réputation dont elles jouissent est méritée. M. de Montalivet a pensé que la France régénérée ne devait rester, sous aucun rapport, inférieure à ses voisins, et que le tems était venu d'organiser chez nous un régime universitaire à la fois libre et puissant. Ce serait un très-sot patriotisme que de ne pas vouloir emprunter à nos voisins ce qu'ils ont de bon.

Mais, avant de rien faire, il faut connaître à fond l'organisation de ces Universités, ce qui en fait la vie et la force, ce qui peut s'adapter à nos habitudes, à la forme de notre gouvernement.

Dans ce but, M. le ministre de l'instruction publique ne pouvait mieux faire que d'envoyer sur les lieux mêmes un célèbre professeur français, M. Cousin, déjà familiarisé avec la langue et les idées scientifiques de l'Allemagne, qui connaît le pays et qui y jouit d'une renommée due à ses talens et à son caractère personnel. Le voyage de M. Cousin ne sera pas de longue durée; c'est particulièrement à Berlin, la capitale de l'Allemagne savante, qu'il compte s'arrêter.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

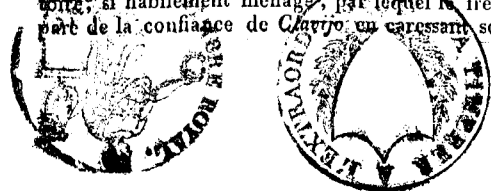
PORTUGAL. — Lisbonne, 7 mai.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Voici comment s'est terminée, autant qu'on peut en juger par

de Jules si *Carlos*, corrupteur de mauvais ton, fait une si pitoyable figure; plusieurs situations de *Beaumarchais à Madrid* ont le double inconvénient d'être trop pénibles et très-mal amenées. Cependant le succès du nouveau drame n'a pas été contesté. Il y avait aux Célestins grande affluence, le joli vaudeville de la *première Cause* a été bien rendu par Barqui, Dorfeuille et Mad. Adam. On sait combien le *Bal d'Ouvriers* fait honneur à Achard, à Bernard Léon et à Mlle Hortense. Les acteurs des Célestins réunis provisoirement en société, montrent beaucoup d'activité et de zèle: le public leur en sait gré. L'espace nous manque pour parler de la réorganisation de nos théâtres, mais nous espérons la faire connaître incessamment. Hâtons-nous cependant de dire que tous les obstacles qui s'opposaient à la restauration de l'art dramatique parmi nous, semblent enfin levés. Une société anonyme encore s'est présentée, elle est en pourparler avec la ville, et selon les probabilités ses propositions seront agréées. La ville lui accorde une subvention de cinquante-cinq mille francs; son privilège sera celui de l'ancienne direction, il ne s'étendra pas plus loin. Aucun des genres du répertoire ne sera supprimé. On assure que Mlle Folleville sera intéressée à la direction: nous désirons vivement que sa part soit assez grande pour lui permettre de recouvrer la plus grande partie de ce cautionnement de quarante mille francs, sa fortune entière, dont elle a été privée par un concours de circonstances si malheureuses et si imprévues. En droit, la ville peut disposer de ce capital; mais cette justice rigoureuse serait une grande injustice. On dit aussi que Mlle Folleville rentrerait au théâtre. Son talent à la scène n'a point été oublié, et le public a eu occasion plus d'une fois de le regretter. Nous avons entendu Talma en faire un grand éloge: un tel suffrage est précieux. Mlle Folleville pourrait trouver dans la troupe nouvelle une place qu'elle remplirait fort bien, la direction des théâtres n'y perdrait rien et le public y gagnerait beaucoup.

M....



Les apparences, l'affaire des Anglais avec don Miguel : Mardi soir il était encore décidé que le consul anglais devait se retirer le lendemain, ne se contentant nullement des satisfactions que l'on avait commencé à lui donner dans notre gazette, en destituant un commissaire de quartier, le commandant de la frégate la Diana, le fameux Verissimo, etc. Nos ministres ne savaient à quels saints le fameux Verissimo, la rupture paraissait inévitable, quand, on ne sait comment, les choses paraissent s'être arrangées tout-à-coup. Depuis lors il ne s'est rien passé de nouveau entre les deux partis, tout semble rester dans le statu quo. On annonce que le comte de Porto Santo va partir demain sur le paquebot pour Londres, et qu'il y déploiera la qualité d'ambassadeur extraordinaire de don Miguel. Mais sera-t-il reconnu à ce titre ? Nous en doutons.

Les Français qui avaient commencé à rompre avec l'usurpateur, se tiennent maintenant coi : aucun de leurs bâtimens n'a encore paru ; cependant on annonce une flotte venant de Brest et une autre de Toulon. Dans ces circonstances il est inutile de vous dire que les affaires sont dans une stagnation complète, et que la confiance est à son comble. Notre gazette ne cite plus les effets publiés, mais ils perdent 37 pour cent.

En attendant qu'une flotte française vienne demander satisfaction, don Miguel, pour ne point aggraver sa position, fait déployer la plus active surveillance, afin que la populace ne se porte à aucun excès contre les sujets français qui habitent la capitale et les autres points du royaume.

Un paquebot portugais, venant de l'île Saint-Michel, a apporté des dépêches au gouvernement : elles ont donné lieu à un conseil de ministres, mais rien n'a transpiré du contenu de ces dépêches. (Extrait d'une autre lettre particulière.)

Quoique les réparations exigées et obtenues par le cabinet anglais de notre gouvernement soient de peu d'importance, attendu que tous les misérables qui ont été renvoyés n'étaient que les instruments des violences de la faction, cependant la conduite lâche de don Miguel, dans cette occasion, a beaucoup découragé ses partisans ; ils ont vu avec quelle facilité l'usurpateur les sacrifiait pour échapper à un juste châtiement.

Les miguelistes sont maintenant plus inquiets sur l'issue de l'affaire des réparations à accorder au gouvernement français, qu'ils ne l'étaient au sujet du gouvernement anglais. Ils se rappellent les paroles du général Sébastiani à la chambre des députés, en parlant de don Miguel : « Ce monstre qui ne s'est jamais flatté d'être reconnu par la France. » D'un autre côté, ils savent très-bien jusqu'à quel point ils ont poussé l'outrage envers le pavillon français, et que les réparations à faire à la France doivent être d'une nature bien différente de celles accordées au cabinet anglais. S'il s'agissait de renvoyer encore quelques pauvres diables et de payer quelques centaines de francs à MM. Sauvinet et Bonhomme, nul doute que les miguelistes ne se prêtassent à un pareil arrangement ; mais ce n'est pas avec de telles réparations que l'honneur de la nation française sera vengé.

La France, il n'y a pas encore long-temps, a prouvé combien elle était jalouse dans sa dignité nationale, en punissant d'une manière éclatante les insultes d'un dey d'Alger. Montrera-t-elle moins d'énergie à venger les offenses non moins graves de don Miguel ? Nous ne le croyons pas, et cette idée nous console ; car nous sommes certains que le parti libéral, jusqu'à présent apathique, se montrera enfin dans un cas de conflit, et que bien peu d'efforts seront nécessaires pour faire triompher ici une cause qui est aussi la nôtre, celle de la liberté.

BELGIQUE.

Bruxelles, 19 mai.

Toute l'attention est concentrée sur l'affaire d'Anvers et les discussions du congrès.

Les pièces suivantes viennent d'être publiées.

A M. le ministre de la guerre.

Bruxelles, 18 mai 1831.

Nous avons l'honneur de vous adresser la réponse que vient de nous faire M. le général Chassé, commandant la citadelle d'Anvers, à la lettre que nous lui avons écrite le 16. Vous verrez toutes ses bonnes intentions pour le maintien de la paix, et tout ce qu'il offre de faire pour cela. Nous sommes persuadés que les mêmes sentimens animent le gouvernement de la Belgique, et qu'il en donnera de nouvelles preuves en remettant les choses dans l'état où elles étaient avant les derniers événemens d'Anvers du 15, ainsi que le général Chassé propose de le faire de son côté.

Nous avons l'honneur de vous prier, M. le ministre, d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Signés : Aug. BELLIARD, lieutenant-général, comte et pair de France ; Ch. WHITE.

Quartier-général, citadelle d'Anvers, 17 mai 1831.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre en date d'hier, dont Votre Excellence et M. Charles White ont bien voulu m'honorer, et je m'empresse de témoigner à Vos Excellences, les assurances les plus formelles, que l'occupation de la lunette Saint-Laurent ne s'est effectuée de ma part que pour me garantir contre une attaque, sans les moindres intentions hostiles, et purement défensives, en même tems que je n'ai pu donner de plus grandes preuves de mon désir de prévenir la reprise des hostilités, et d'éviter les désastres qui en pourraient suivre, qu'en tolérant les travaux assidus de la part des autorités militaires belges, malgré mes réclamations et leurs protestations.

Néanmoins, après la réception de votre honorée, je veux continuer à donner des preuves de mon désir à concourir au maintien de l'armistice et des conventions arrêtées, desquelles je me fais l'honneur de vous adresser une copie ; et du moment que les autorités militaires belges stationnées à Anvers, voudront cesser leurs travaux assidus et retirer leur armement d'attaque qu'ils ont déjà placé devant la lunette St-Laurent, ainsi que leurs troupes des postes, jusqu'à la ligne de démarcation arrêtée dans l'article 2 desdites conventions, je cesserai de même immédiatement tous les travaux de restauration ou augmentation de la lunette St-Laurent, laissant tout dans le statu quo, avec une simple garde de police sur ladite lunette, pour prévenir les dégâts que la populace pourrait y essayer, comme c'est fréquemment arrivé pendant l'hiver passé, et qui m'ont porté alors à des réclamations auxquelles on a fait droit.

Pour que de l'une et l'autre part on fût assuré de l'observation des mesures susdites, il serait à souhaiter que M. le général commandant à Anvers s'entendit avec moi pour déléguer des officiers, chargés d'arrêter et marquer la ligne de démarcation en-dehors de la ville, par des poteaux.

En attendant, je ferai arrêter immédiatement, de mon côté, les travaux à ladite lunette, jusqu'à ce que je voie le résultat des bons offices que vos excellences veulent bien s'intéresser à

accorder au bien-être et à la continuation de l'armistice et des conventions.

Ne croyant pas pouvoir donner de plus grandes preuves de la sincérité de mes principes, j'ai l'honneur, M. le général, de prier vos excellences d'agréer les assurances de ma très-haute considération.

Le lieutenant-général, commandant supérieur de la citadelle d'Anvers, Signé baron CHASSÉ.

Il paraît que cette correspondance n'a point amené le résultat désiré ; nous lisons dans le Journal d'Anvers sous la date du 18 :

« L'activité prodigieuse qui règne dans les travaux du génie pour l'établissement des batteries, dans le quartier Saint-Laurent, excite l'étonnement et l'admiration. Depuis dimanche, ces travaux n'ont pas cessé un instant ; déjà six batteries sont établies et l'on continue avec une incroyable ardeur à en élever d'autres et à établir un chemin couvert qui commence aux glacis de la porte de Malines. Les militaires sont infatigables et leur zèle leur faisant oublier la fatigue, leur permet à peine quelques instans de repos. »

On persiste à croire à Anvers que le prince Frédéric est à bord de la flotte.

— Beaucoup de membres du congrès se proposent d'aller aujourd'hui chez M. le général Belliard, lui exprimer leur désapprobation de quelques-unes des paroles prononcées dans la séance d'hier, par M. de Gerlache.

Nous avons eu sous les yeux la carte laissée ce soir chez le général Belliard, par un de nos plus honorables représentans, qui avait ajouté ces mots à la suite de son nom :

« Comme protestation contre les paroles dirigées contre la France, échappées ce jour au président de l'assemblée. »

(Emancipation.)

— Un courrier anglais est arrivé hier à 4 heures pour M. Abercromby, secrétaire de lord Ponsomby. Ses dépêches annonçaient que lord Ponsomby est arrivé à Londres dimanche à deux heures et demie de l'après-midi. Un conseil de cabinet a été fixé sur sa demande à mardi 17. En attendant, le ministère anglais a envoyé à M. Abercromby l'ordre d'insister auprès de notre gouvernement pour que les hostilités ne soient pas reprises avec les Hollandais. M. Abercromby, après avoir communiqué ses instructions à notre ministère, a expédié sans délai à La Haye le courrier qui lui était arrivé et qui avait aussi des dépêches pour la Hollande.

Au départ de ce courrier de Londres, le bruit courait au Foreign-office que le prince Léopold avait déclaré qu'il accepterait le trône qu'on lui offrait en Belgique, pourvu que les cinq grandes puissances lui en garantissent la possession. (Courrier.)

CONGRÈS NATIONAL. — Séance du 9 mai.

M. le ministre de l'intérieur présente un projet de loi d'organisation communale.

M. de Brouckère, ministre des finances, lit un projet de loi sur l'impôt sur le sel.

L'assemblée vote l'impression de ces deux projets de loi.

Après quelques débats incidens, le congrès national fixe à demain midi l'heure du comité-général, dans lequel M. Lebeau donnera communication des pièces et renseignemens sur l'élection future du prince de Saxe-Cobourg.

VARIÉTÉS.

DOCTRINE DE SAINT-SIMON.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, le 22 mai 1822.

Monsieur,

Les réponses que MM. Leroux et Reynaud ont faites aux questions que je leur avais adressées, laissent encore quelques éclaircissemens à désirer. Je les prie de ne pas nous les faire attendre long-tems. La discussion entre ces messieurs et nous ne pourra s'engager qu'après leurs nouvelles solutions.

« Ils ne sauraient concevoir, m'ont-ils répondu, « l'existence de Dieu, ni en-dehors de la matière, ni antérieurement à la matière. » Je demande si ce Dieu inséparable de la matière, est autre chose que la matière elle-même.

« Ils croient que Dieu est conservateur non d'une loi « invariable, mais d'une activité sans cesse renaissante. » Sur cet article, je demande si le conservateur est distingué de l'univers qu'il conserve, et si l'auteur du mouvement diffère essentiellement du mouvement lui-même.

« Ils croient que Dieu est modérateur, en ce sens que « son amour infini donne la vie à tout ce qui est. » Que faut-il entendre par cet amour infini ? N'est-ce pas simplement, dans tous les êtres, la sympathie et le rapport des sexes.

« Dieu est un. Dieu est tout ce qui est. Tout est en « lui, tout est par lui, tout est lui. Il se manifeste à « nous sous deux aspects principaux, comme esprit et « comme matière. » Est-il dans la pensée saint-simonienne de distinguer réellement deux sortes d'êtres, les uns matériels, les autres immatériels ; des esprits à qui seuls appartiennent l'intelligence, la volonté, la liberté ; des corps à qui ces facultés répugnent essentiellement !

« Les saint-simoniens disent que des rapports existent « essentiellement entre Dieu et l'homme ; car l'homme « est, suivant eux, un être essentiellement religieux. » Je conçois : Dieu étant tout ce qui existe, l'homme, par le fait seul de son existence, a nécessairement des rapports avec ce Dieu-tout ; mais est-ce à ce seul titre qu'il mérite le nom d'être religieux ? Si les rapports que l'existence seule donne nécessairement à tous les êtres avec le grand tout ne suffisent pas pour constituer la religion, quels sont ceux qui sont encore nécessaires ?

« Les saint-simoniens disent que l'homme est une « partie de la divinité, qu'il n'est plus poussé par une « force en-dehors de lui qui l'entraîne, par une fatalité « qui l'opprime ; il se sent porté vers le but qu'il désire ; « il accompagne la providence et se sent libre ; car la li- « berté consiste à faire ce que l'on aime. » Si j'entends bien ceci, cela veut dire que l'homme est libre comme l'animal qui satisfait sa soif et sa faim ; que la providence l'entraîne sans l'opprimer ; que cette providence n'est autre chose que le mouvement nécessaire de cha-

que être en particulier et de tous les êtres en général. En quoi me trompai-je ?

« Les saint-simoniens ne pensent pas que tout finisse » pour l'homme avec la vie présente ; ils pensent que » rien ne se perd. »

Ne penseraient-ils pas aussi qu'il y a une vie future pour la plante et l'animal qui se dissolvent, toute semblable à celle qui est réservée à l'individu humain ? Quelle différence du moins mettent-ils entre l'avenir du juste et l'avenir du méchant ?

« Les saint-simoniens parlent au nom du Dieu uni- « versel. Ils ne croient pas qu'une religion, pour s'éta- « blir, ait nécessité de produire des miracles. Ils disent « qu'ils auront parlé au nom de Dieu, si la parole qui « sort de leur bouche, pour l'amélioration de l'humanité, « est vraie. » Je demande deux choses : s'il faut admettre la parole saint-simonienne avant de savoir si elle est vraie ; si la vérité de cette parole peut être certaine avant qu'elle ait produit l'amélioration qu'elle promet.

« Enfin, les saint-simoniens disent qu'une religion est « vraie tant qu'elle embrasse tous les modes de l'activité « humaine qui sont favorables à son développement, et « tant qu'elle satisfait à toutes les sympathies ; mais « comme jusqu'ici les religions se sont proclamées sta- « bles, attendu que l'humanité n'avait pas conscience « de sa marche, elles ont dû, à certaine époque, se « trouver dépassées par l'humanité et par conséquent « devenir fausses. » Je n'ai à demander qu'une chose, si les progrès de l'humanité peuvent faire que les événemens arrivés dans un tems ne soient réellement pas arrivés, par exemple : que Jésus-Christ ayant paru, il y a dix-huit cents ans, dans la Judée, faisant des prodiges, réunissant dans sa personne tous les caractères annoncés du messie, se ressuscitant par sa propre puissance, établissant son Eglise dans tout l'univers, malgré des obstacles naturellement invincibles, il peut être devenu faux, précisément en cette année dix-huit cent trente-un que toutes ces choses aient eu lieu.

Telles sont les questions principales pour lesquelles je sollicite une réponse. J'espère que MM. Leroux et Reynaud ne trouveront pas mauvais qu'avant de discuter avec eux, je leur demande à eux-mêmes l'explication de leurs doctrines. Il serait à désirer que ces messieurs adoptassent la même méthode dans les attaques qu'il leur arrive de diriger contre l'Eglise catholique ; ils ne seraient pas alors dans le cas de lui imputer précisément le contraire de ce qu'elle enseigne ; mais dans la crainte de prendre une trop grande place dans vos colonnes et d'étendre à l'infini la discussion, je m'abstiens de relever ce qu'ils ont jusqu'ici supposé si faussement touchant nos dogmes sacrés.

Agrérez, etc.

D***

Le docteur Lusardi, médecin oculiste de S. M. la duchesse de Parme, nous écrit qu'il arrivera sous peu à Lyon ; un avis ultérieur annoncera le jour fixe et son logement. On n'a pas besoin de faire l'éloge de cet habile opérateur : sa réputation est européenne tant par ses écrits que par ses brillans succès. On se rappelle toujours avec plaisir le séjour qu'il fit à Lyon en 1819 et 1820, et le grand nombre de personnes à qui il lit recouvrer la vue.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(7722) Appert que de la déclaration déposée au greffe du tribunal de commerce de cette ville, le neuf de ce mois, il résulte que la société contractée le dix-neuf octobre mil huit cent vingt-cinq, entre les sieurs Gérard-Etienne, Isaac-François et Jean-André Gourd frères, tous négocians, demeurant à Lyon, rue Bât-d'Argent, sous la raison de Gourd frères, fils de Jean-Baptiste, a été dissoute à partir du sept du courant, et que la liquidation du commerce a été déferée au sieur Gérard-Etienne Gourd, l'un d'eux.

(7721) VENTE PAR EXPROPRIATION FORGÉE, De bâtimens, jardin, prés, terres, vignes et bois ; le tout situé en la commune de Bully, canton de l'Arbresle, arrondissement de Lyon, appartenant au sieur Jean Durand, dit Durand-Fortune, représenté par M. Laforge, teneur de livres demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, syndic provisoire nommé à la faillite dudit sieur Jean Durand.

Par procès-verbal de l'huissier Blanchard, de Lyon, du neuf décembre mil huit cent trente, visé le même jour par MM. Louis, adjoint à la mairie de Bully, et Berthaud, greffier de la justice de paix du canton de l'Arbresle, duquel dépend ladite commune de Bully, auxquels il en a été donné et laissé copie à chacun séparément ; enregistré le treize dudit mois par M. Guillot, qui a reçu deux francs vingt centimes ; transcrit au bureau des hypothèques de Lyon le quinze aussi du même mois, et au greffe du tribunal civil le vingt-neuf aussi même mois ;

A la requête du sieur Jean-Laurent Vettard, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n.° 25 ; lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M.° Jean-François Gonon, licencié en droit, et avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de l'Archevêché, n.° 9 ;

Et au préjudice du sieur Jean Durand, dit Durand-Fortune, négociant-proprétaire, demeurant aux Brotteaux, rue Duguesclin, commune de la Guillotière ;

Il a été procédé à la saisie réelle de bâtimens, jardin, prés, terres, vignes et bois, appartenant audit sieur Jean Durand-Fortune, et situés en la commune de Bully, canton de l'Arbresle, arrondissement de Lyon, et le deuxième du département du Rhône.

Lesdits immeubles seront vendus en cinq lots séparés, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant place Saint-Jean, hôtel de Chevières, et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, au par-dessus de la mise à prix du poursuivant, sauf l'enchère générale, qui sera ouverte sur les cinq lots réunis.

Le premier lot se compose d'une maison, située au bourg de Bully, composée de bâtimens d'habitation en midi et soir, et bâ-

timens d'exploitation au nord, avec une cour au milieu. Dans la partie orientale des bâtimens d'exploitation, a été nouvellement construit un pavillon peint à la fresque, ayant quatre ouvertures sur la cour et quatre sur le jardin, fermées par des volets à persiennes, peints vert. Ces bâtimens forment trois ailes. L'une, au midi, est construite en pierres et chaux, et couverte en tuiles cretises, et a quatre ouvertures au matin, et huit au nord sur la cour; cette partie est habitée par madame veuve Durand. L'autre aile, au soir, a une montée d'escalier extérieure au soir. En dehors du portail d'entrée de la cour, il existe une porte vitrée prenant jour au matin sur la cour. Cette aile de bâtimens, qui est habitée par François Duverney, locataire, communique à celle au midi par une galerie ou balcon. La troisième aile de bâtimens au nord, est composée d'écuries et curier. Dans le curier, il existe trois cuves et un pressoir. En matin des cour et bâtimens est un jardin; le tout contigu, de la contenance ensemble de 12 ares, 30 centiares, et confiné, d'orient, par la vigne du sieur Mério; de midi, par les jardins, cour et bâtimens des héritiers Durand; de soir, par les bâtimens du sieur Gragnard; et de nord, par ceux dudit sieur Mério; ledit jardin cultivé par la veuve Durand, mère dudit Jean Durand.

Le second lot se compose d'un grand tènement de fonds en pré, terre, pâture et vigne, de la contenance, savoir: en vigne, d'un hectare 21 ares; en terre, 1 hectare 34 ares; en pâtures, 27 ares; et en pré, 4 hectares 71 ares 40 centiares: le tout contigu, situé au lieu du Tréve, se confinant d'orient par les propriétés des héritiers Pignard et le chemin du Tréve à Montagny; de midi, les propriétés desdits héritiers Pignard et la grande route de Lyon à Paris; de soir, le pré de Jean Balmont et la terre de Jean Passeron; et de nord, les propriétés des sieurs François Gragnard, Jean Passeron, Joseph Chavan, Claude Fenouillat, Pierre Patouillard, et un chemin de desserte; lesdits fonds cultivés par la mère de Jean Durand et Pierre Durand, fermier.

Le troisième lot se compose d'un tènement de fonds en terres et vignes, appelé sous Bully, de la contenance, en terre, de 46 ares, et en vigne, d'un hectare 37 ares, confiné d'orient et nord par les propriétés de Jean Truchet; de midi, par le sentier de Bully au Four-à-Chaux; et de soir, par les vignes des sieurs Truchet et Sylvestre; lesdits fonds cultivés par les mêmes.

Le quatrième lot se compose d'un tènement de fonds en pré, terre et vigne, appelé Cruy, de la contenance, en pré, de 38 ares; en terre, de 7 ares 50 centiares; et en vigne, d'un hectare, 25 ares; qui se confine d'orient, par le pré de Pierre Rambaud et un chemin de desserte; de midi, la vigne du sieur Pierre Vermard et celle du sieur Benoit Potier; de soir, le chemin de Bully à St-Germain; et de nord, la vigne des héritiers Merlin; lesdits fonds cultivés par la veuve Durand et Pierre Durand, fermier.

Le cinquième lot se compose d'un bois, situé au lieu du Gruge, de la contenance de 2 hectares 26 ares 80 centiares, qui se confine d'orient par le chemin du Gruge au Tréve Chavan, et par les bois des sieurs Poizat et Dalain; de midi, par le ruisseau de Ripiel; de soir, les bois du sieur Truchet et la terre du sieur Tournus; et de nord, les terres des sieurs Jean-Claude Passeron et Claude Chanel; lesdits fonds cultivés par les mêmes.

La première publication du cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu ladite vente, qui sera à cet effet rédigé et déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, a eu lieu en l'audience publique des criées dudit tribunal, séant Palais de Justice, hôtel de Chevières, le samedi, vingt-six février mil huit cent trente-un, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

La seconde a été faite le douze mars suivant; Et la troisième publication, le vingt-six dudit mois de mars. L'adjudication préparatoire avait été fixée au samedi sept mai mil huit cent trente-un, mais ce jour-là elle a été convertie en quatrième publication, et l'adjudication préparatoire a été renvoyée au samedi quatre juin mil huit cent trente-un, et elle aura lieu ledit jour devant le même tribunal, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance, au par-dessus de la mise à prix offerte par le poursuivant, laquelle est:

Sur le premier lot, la somme de deux mille francs;
Sur le second lot, la somme de six mille francs;
Sur le troisième lot, la somme de deux mille francs;
Sur le quatrième lot, la somme de deux mille francs;
Et sur le cinquième lot, la somme de mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Signé Gonon.
Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Gonon, avoué du poursuivant, demeurant à Lyon, rue de l'Archevêché, n^o 9; ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges.

(7720) VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE
D'immeubles situés au lieu des Brotteaux, rue Madame n^o 15, commune de la Guillotière, faubourg de Lyon, deuxième arrondissement communal du département du Rhône, saisis sur Jean Monfray, fils aîné, teinturier et propriétaire, demeurant alternativement auxdits Brotteaux, rue Madame, et en la commune de Montaud, arrondissement de St-Etienne (Loire).

Ces immeubles consistent en un corps de bâtiment composé de deux maisons, en partie séparées par une cour qui paraît être commune avec une autre maison ayant appartenu au sieur Monfray, et actuellement au sieur Lacombe; l'une des maisons qui composent ce corps de bâtiment a sa principale façade sur la rue Madame, et l'autre, à laquelle on arrive par une allée prenant son entrée au rez-de-chaussée de la maison vendue au sieur Lacombe, a sa façade sur ladite cour. Dans cette cour se trouve une construction en bois, briques, ainsi qu'une pompe à eau claire.

La maison dont la façade est sur la rue Madame, a une cave, rez-de-chaussée, trois étages et mansardes au-dessus, chaque étage est percé de trois ouvertures.

La maison dont la façade est sur la cour, a une cave, rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus, percé chacun de neuf ouvertures. Un escalier en pierre et séparé; il dessert chaque maison.

Sur le derrière de la seconde maison, et au levant, se trouve un espace de terrain clos de murs, servant de jardin, et ayant une porte à deux battans qui donne sur l'avenue de Saxe.

Le tout se confine, de matin, par l'avenue de Saxe; de midi, par la maison Brunaire et par celle du sieur Monfray cadet; de soir, par la rue Madame et par la maison du sieur Lacombe; et de nord, par la maison dudit sieur Lacombe, et les propriétés du sieur Armand.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête d'Alexandre Ronzy, marchand de charbons, demeurant à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, qui a constitué pour son avoué M^e Blanc, licencié en droit, avoué exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, quai de Bondy, n^o 162;

Au préjudice de Jean Monfray, fils aîné, teinturier et propriétaire, demeurant alternativement rue Madame, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, et en la commune de Montaud, arrondissement de Saint-Etienne (Loire).

Par procès-verbal de Ringuet, huissier à Lyon, en date du quatorze avril mil huit cent trente-un, visé le même jour par M. Comte, adjoint au maire de la Guillotière, et par M. Cattet, greffier de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, qui en ont reçu chacun séparément copie entière; enregistré le seize avril, transcrit le dix-huit au bureau des hypothèques de Lyon, vol. 20, n^o 4, et au greffe du tribunal civil de la même ville, le vingt-sept, registre 42, n^o 16.

Ils seront vendus par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Lyon, hôtel de Chevières, place St-Jean, à dix heures du matin.

En deux lots composés: le premier, de la maison ayant sa façade sur la rue Madame, et le deuxième, de la maison sur le derrière, à laquelle sont réunis la petite construction qui se trouve dans la cour; et l'espace de terrain au levant.

Après les adjudications partielles, il y aura, sur les deux lots réunis, une enchère générale qui sera préférée si elle est égale ou supérieure au montant des adjudications partielles.

La première publication du cahier des charges aura lieu le seize juillet mil huit cent trente-un.

BLANC.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal, et pour de plus amples renseignements, à M^e Blanc, avoué du poursuivant.

(7719) Jeudi prochain vingt-six mai mil huit cent trente-un, à neuf heures du matin, sur la place du Petit-Change de la ville de Lyon, il sera procédé à la vente forcée des meubles et effets saisis, consistant en tables, banque, chaises, tabourets, glace, montre, lits garnis, armoires, garde-robe, draps de lit, hardes, ustensiles de cuisine, etc.

DE SAINT-JEAN.

ANNONCES DIVERSES.

(7723) VENTE MOBILIERE APRES DECES.

Place de l'ancienne Douane, n^o 3, au 3^e étage.
Demain jeudi, 26 mai 1831 et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera procédé, par un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un mobilier et d'une bibliothèque.

Le mobilier se compose d'une garde-robe, d'un beau fauteuil de malade, à ressorts, secrétaire, commode, table à manger, chaises, pendule à réveil, baromètre, poêle en fonte, placard, balances, boiseries, glaces, malles, matelas et autres objets de literie; draps, nappes, serviettes, essuie-mains, mouchoirs de poche, vêtements et linge d'homme, chemises de femme, etc.; cuivrerie, ustensiles de cuisine et de cave.

La bibliothèque est composée de livres d'histoire, littérature, voyages, de pitié, etc.

ETUDE DE M^e CHASSEIGNEUX,

Avoué à St-Etienne.
Adjudication définitive devant le tribunal civil de St-Etienne, ses audiences tenantes le mercredi, à 10 heures du matin.

1^{er} juin 1831. — D'un joli domaine situé au lieu de Choméol, commune de Lavalla, dépendant de la succession de Mathieu Paccalet, et susceptible de revendre en détail.

1^{er} juin 1831. — Premier lot: un tènement de pré, terre, bâtiment servant d'auberge, cellier, cour, hangar et maisons d'habitation, écurie avec fenil, jardin clos de murs; le tout situé au territoire de l'Orme, commune de St-Jullien, près St-Chamond.

Deuxième lot: deux corps de maison et cour, situés à St-Chamond, hors les portes Palluat, portant le n^o 67.

Troisième lot: un pré de la contenance de 2 hectares 7 ares environ, situé à la Peronière, commune de Saint-Paul-en-Jarrest, bordant la route royale de St-Etienne à Lyon.

Le tout saisi sur Jean-Pierre Couchoud, propriétaire, demeurant audit lieu de l'Orme.

1^{er} juin 1831. — Premier lot: trois grands corps de bâtiment ayant rez-de-chaussée, caves voutées, 1^{er} et 2^e étages, renfermant nombre de moulins à soie en pleine activité, ateliers pour la fabrication de crêpes, le tout mu par un cours d'eau; habitation bourgeoise, remise, écuries, cours et dépendances, avec tout le matériel et ustensiles mobilier relatif à l'exploitation desdits moulins; terre à blé, pré, vigne; le tout estimé 163,295 f. 25 c.

Deuxième lot: un grand corps de bâtiment, composé de 3 étages avec jacobines, le tout renfermant des moulins à soie, formés de 4,752 fuseaux, doublages, 50 broches, etc., avec prise d'eau pour le jeu desdites fabriques, et tous les agrès et ustensiles y attaches; pré, verger, vigne et carrière de pierres et terrasse; le tout estimé 50,215 fr.

Tous ces immeubles sont situés en la commune de St-Paul-en-Jarrest, et dépendant de la succession de feu Jean-François Lamarque, de son vivant moulinier de soie.

Ils seront vendus au-dessous des estimations.
Nota. M^e Chasseigneux est en outre chargé de la vente de plusieurs autres immeubles ruraux et urbains.

(7660-2) Jeudi 26 mai 1831, à dix heures du matin, il sera procédé, rue des Célestins, n^o 1, à Lyon, à la vente aux enchères après faillite par-devant M^e Charvériat, notaire, commis à cet effet, du fonds de café du sieur Depalme, ci devant de M. Pernolet; il se compose de tables, glaces, argenterie, billard, et autres objets.

(7661-4) Adjudications le 26 mai 1831, à dix heures du matin, d'une maison avec un vaste hangar, à la suite de la maison rue Stella, n^o 5, près de la place du Concert, et le 1^{er} juin suivant, à la même heure, d'une maison située à Lyon, rue des Farges, n^o 38, et d'une maison de campagne aux Massues, près l'Aqueduc de Tassin, de la contenance d'environ 20 bichérées lyonnaises, en vignes et terres luzernières; le tout dans l'étude de M^e Couet, notaire à Lyon, place de la Fromagerie, n^o 6, qui donnera de plus amples renseignements, et qui est chargé en outre de la vente d'un fonds de quincaillerie et nouveautés, dans l'un des meilleurs quartiers de cette ville.

(7494-9) A vendre de gré à gré. Un beau domaine composé de maison de maître et vastes bâtimens d'exploitation, cour, jardin, vignes, terres et prés. 22 bichérées lyonnaises de vignes sont contiguës aux bâtimens; elles sont en plein rapport. Les autres fonds dépendant du domaine et qui contiennent environ 16 bichérées, sont très-rapprochés du corps du domaine. Tous ces fonds sont de première qualité. On vendra également les cuves, pressoir et tonneaux, et tous les outils d'agriculture nécessaires à l'exploitation. On donnera des facilités pour les paiemens.

Ce domaine est situé à Curis-au-Mont-d'Or, dans une exposition des plus agréables, à dix minutes de la Saône, en face du pont suspendu qui va être établi à Neuville-sur-Saône. S'adresser à M^e Rosier, notaire à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, chargé de la vente, ou au sieur Hugues Bois, propriétaire à Curis.

(7635-3) A vendre de rencontre, ensemble ou séparément. 4 métiers neufs à la Jacquard et à la barre, à procédés pour rubans. S'adresser au portier de la maison, rue Neuve, n^o 17, à Lyon.

(7726) A vendre. — Un cheval âgé de six ans propre pour la selle et la voiture, quai de la Charité, n^o 155 au 2^e, ou chez le portier de la maison.

(7693-3) A vendre. — Un cheval polonais, gris pommelé, âgé de 6 ans. S'adresser chez M. Comte, aubergiste, cour des Archers, ou chez M^{me} veuve Pavillet, aubergiste, place des Jacobins, n^o 11.

(7502-12G) A vendre. Domaine réunissant l'utile à l'agréable, commune de Collonges, à dix minutes du port, composé d'une jolie habitation de maître, bien meublée, de bâtimens de cultivateur et d'exploitation, écurie, remise, etc.; d'une salle de billard, de jardin, parterre, bosquet, bois anglais, terre, vigne et pré; le tout de la contenance d'environ 22 bichérées, dont 18 closes de murs. Tous les fonds sont en très-bon état, en plein rapport, et complantés d'environ 700 arbres à fruit.

S'adresser à M^e Couet, notaire, place de la Fromagerie, n^o 6.

(7668-3) A vendre ou à affermer. — Un domaine à Chaponost, composé de maison de maître et d'exploitation, jardins et fonds en prés, terre et vignes; le tout d'un seul tènement contenant 55 bichérées. S'adresser à M^e Pinturel, notaire à Ste-Foy-lès-Lyon, ou à M. Laurent aîné, quai de la Charité, n^o 154.

(7716) A vendre ou à louer de suite. Une maison de campagne toute meublée, située à Oullins, rue de l'église, n^o 103. S'y adresser, ou chez M^e Tavernier, notaire, rue Bât-d'Argent, à Lyon.

(7680-3) A vendre ou à louer présentement. — Grande et vaste maison; elle est composée de plusieurs pièces, d'une grande cour, très-grand jardin, complanté de beaucoup d'arbres produisant de bons fruits; joli pavillon au bout du jardin, deux grandes caves à contenir plus de cent tonneaux, et autres caveaux; deux écuries, grands fenils, remise et hangar.

Elle est située à Mâcon, au faubourg Bourg-Neuf, en passant par la cour de l'auberge du Cheval-Blanc, maison n^o 21.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au propriétaire ou à M^e Patissier, notaire à Mâcon, qui est en outre chargé de la vente de plusieurs propriétés.

On donnera toutes facilités pour les paiemens.

(7715) A louer. Appartement de 4 pièces bien agencées au 3^e étage, ayant son entrée par le quai St-Antoine, n^o 35, et la rue de la Monnaie, n^o 6. On céderait une suite de bail pour 1, 4 ou 7 ans.

Plus un autre appartement de 3 pièces agencées à neuf, au 1^{er} étage, port du Temple, n^o 43, en face le pont Volant. S'adresser, pour l'un et l'autre, à M. Boucier, quai St-Antoine, n^o 35, au 3^e.

(7691-3) A louer. Un joli petit magasin, petite rue Mercière, n^o 8, jolie fermeture, agencemens, poêle en faïence, etc., réunissant toutes les commodités possibles. S'y adresser de suite.

(7498-6) A louer dans un vaste clos bien ombragé, de jolis appartemens bien meublés et bien décorés près le Rhône et le pont d'Oullins: l'on trouvera tous les agrémens que l'on peut désirer à la campagne. S'adresser à l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique.

(7725) Cours d'allemand, d'anglais, de changes et arbitrages. M. Nordheim se propose d'ouvrir, le 1^{er} juin, de 6 à 7 heures et demie du matin, les cours ci-dessus nommés. Le prix est de 12 francs par mois pour chaque cours. Il peut disposer de 2 à 3 heures pour donner des leçons en ville. S'adresser rue Chalamont, n^o 5, au 3^e.

(7727) J'ai reçu une lettre anonyme en réponse à une pareille que j'aurais écrite, je proteste à la personne qui s'est adressée à moi, que j'ai jamais je n'ai envoyé écrit, sans qu'il ait été signé de mon nom. MOLLARD, rue de Sarron.

(7724) VINGT-CINQ FRANCS DE RÉCOMPENSE
A la personne qui trouvera ou découvrira un chien d'arrêt à poil ras, perdu dimanche 22 mai, à sept heures du soir, place Bellecour.

SIGNALEMENT:

Age, 1 an; taille, 22 pouces; robe fond blanc avec de larges taches brunes sur le dos, le museau allongé et blanc, le reste de la tête brun, la queue longue de 9 à 10 pouces; et les pattes sont blanches.

S'adresser, pour recevoir la récompense, à l'hôtel de Milan, place des Terreaux.

(7712) MALADIES VÉNÉRIENNES.
Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour un traitement radical, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Prix: 8 fr. et 4 fr. le flacon. On fait des envois. (Affranchir et joindre un bon sur la poste.)

(7517-4) CORS AUX PIEDS.
M. et Mad. Large, pédicures, rue St-Jean, n^o 2, les détruisent promptement. Chacun peut détruire les siens soi-même au moyen de leur baume, qui se vend aussi chez le portier du Palais-des-Arts, place des Terreaux; chez le portier de la poste, place Bellecour, et dans tous les établissemens de bains.

(7717) A 13 fr. les chapeaux mi-castor, chez Seive, chapelier de la gendarmerie, rue du Plat, n^o 15, vis-à-vis la douane, ou rue Pazy, aux Célestins.

(7447-4) SEIDLITZ-RENARD
Purgatif tonique et rafraîchissant.
L'action de ce médicament est fondante et anti-bilieuse. Cette préparation, dont la saveur est fort légère et point désagréable, peut être donnée aux enfans comme aux grandes personnes, et même dans le cas où l'estomac rejette d'autres remèdes. Prix. 4 fr. 12 doses, et 2 fr. 50 c. 6 doses, portant la signature de l'auteur, avec un imprimé explicatif. Le dépôt est établi, à Lyon, chez Guichard, place des Cordeliers.

Le Seidlitz-Renard est recommandé à MM. les praticiens. On trouve également chez M. Guichard, pharmacien, la pommade végétale contre les dartres, composée par Renard, pharmacien, rue Vivienne, n^o 19, à Paris. (G.G. 476.)

J. MORIN, Redacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de BREYER, grande rue Mercière, n^o 44.